

ÉCOLES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019-2020

28 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2019

Bonne rentrée



PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE



ÉDITO



Premier budget de la Ville avec une enveloppe de 95,5M€ en 2019, l'éducation demeure une priorité.

Fortement engagée dans une démarche d'amélioration de l'accueil des enfants dans les écoles, la Ville de Montpellier accompagne l'évolution démographique qui s'est traduite, à la rentrée de septembre 2018 par l'ouverture de l'école Germaine Richer (quartier Ovalie), la 124e de la ville. Bâtiment à énergie positive, elle compte huit nouvelles classes. À la rentrée de septembre 2019, deux nouvelles écoles ouvriront leurs portes : Benoite Groult dans le quartier Hôpitaux-Facultés (15 classes) et Jeanne Moreau située dans le quartier Croix d'Argent (10 classes). L'école maternelle Marie-Pape-Carpantier (quartier Mosson) bénéficiera d'une extension et d'un réaménagement de ses locaux.

L'action publique dans le domaine scolaire ne se réduit pas à la construction. Par des initiatives régulièrement lancées en faveur de la santé, l'environnement ou la citoyenneté, elle s'investit dans la vie des écoles pour garantir la réussite éducative et sociale des petits Montpelliérains.

L'année vient à peine de commencer mais nous préparons activement la prochaine rentrée scolaire car notre objectif est de faciliter au maximum l'organisation des familles.

Ainsi, dans ce premier temps d'inscriptions scolaires, vous trouverez dans cette brochure toutes les informations utiles pour inscrire vos enfants dans une des écoles maternelles ou élémentaires de la Ville de Montpellier.

En vous proposant des services plus efficaces, simplifiés, nous souhaitons améliorer votre quotidien en étant proches de vos attentes.

Philippe SAUREL

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



QUI EST CONCERNÉ ?

- › **Les nouveaux arrivants** à Montpellier
- › **Les enfants de 3 ans** (nés en 2016) entrant en maternelle
- › **Les enfants de 2 ans** (nés entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 août 2017) seront inscrits en Toute Petite Section sur liste d'attente
- › **Les enfants qui changent d'école** à la prochaine rentrée scolaire
- › **Les enfants entrant au CP** (qui n'ont pas encore été inscrits)

À NOTER

L'admission à l'école aura lieu à partir du **6 mai au 5 juillet 2019**. Aucune admission ne peut être enregistrée par les directeurs avant cette date.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour connaître l'école de votre secteur, vous pouvez consulter la carte scolaire sur le site www.parents.montpellier.fr.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE ?

Afin de préinscrire votre (vos) enfant(s), vous devez tout d'abord venir retirer à l'Hôtel de Ville (ou dans les mairies de proximité) **le guide Prest'O** : le télécharger sur www.parents.montpellier.fr.

Une fois complété, présentez-vous à l'Hôtel de Ville ou dans une mairie de proximité avec les **pièces justificatives*** entre le 28 janvier et le 15 février 2019. Un récépissé vous sera délivré permettant la finalisation de l'inscription que vous devez faire, sur rendez-vous, auprès du directeur de l'école.

* › **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois établi au nom d'au moins un responsable légal de l'enfant (taxe d'habitation, facture gaz ou électricité, assurance habitation, quittance de loyer - hors quittance délivrée par un particulier, facture téléphone fixe, facture box, bail d'un organisme. Les attestations d'hébergement rédigées par un tiers ne sont pas recevables.

› **Extrait d'acte de naissance** avec filiation de l'enfant ou livret de famille

› **Attestation CAF** dans tous les cas, joindre un avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 des membres du foyer, le livret de famille mis à jour mentionnant les enfants à charge.

› **Une pièce d'identité avec photo** (carte d'identité, passeport, permis de conduire...) pourra vous être demandée pour justifier l'identité du représentant légal.

Le demandeur doit être impérativement l'un des 2 responsables légaux de l'enfant.



L'INSCRIPTION SCOLAIRE EN TOUTE PETITE SECTION

Les enfants âgés de moins de 3 ans peuvent être inscrits à l'école maternelle en Toute Petite Section (TPS). Il s'agit d'une **inscription sur liste d'attente** qui ne garantit pas que l'enfant soit admis à l'école. L'admission se fait auprès de la direction de l'école de rattachement (sous réserve qu'une classe de TPS soit ouverte sur l'établissement).

Si aucune admission en TPS sur l'école de secteur n'est possible, aucune réorientation vers un autre établissement ne sera proposée par la mairie.

Vous avez cependant la possibilité de faire une demande d'inscription en crèche ou en halte-garderie.

Vous devez procéder à une nouvelle demande d'inscription dès la prochaine campagne d'inscription pour l'entrée en Petite Section en septembre de l'année suivante.

LA DÉROGATION SCOLAIRE

C'est une procédure exceptionnelle faisant l'objet d'un examen en commission. Le dossier sera à retirer, si besoin, au moment de l'inscription et devra être **envoyé impérativement avant le vendredi 22 février 2019***, par courrier à :

› **Mairie de Montpellier**
Direction de l'éducation
1, place Georges Frêche
34267 Montpellier Cedex 2

ou

› **déposé au guichet du pôle**
«inscriptions scolaires» à l'Hôtel
de Ville, du 28 janvier au 22 février
2019.

*Au-delà de cette date, aucune demande de dérogation ne sera traitée. Tout dossier incomplet sera rejeté.

À NOTER

La demande de dérogation ne peut être effectuée qu'après inscription dans l'école de secteur. Aucune demande par courriel ne pourra être acceptée. Pour les enfants déjà inscrits, vous pouvez télécharger le dossier de dérogation sur www.montpellier.fr



MA CARTE



Délivrée par le service Prest'O, **Ma Carte** est obligatoire pour que votre (vos) enfant(s) puisse (ent) accéder aux accueils périscolaires et à la restauration scolaire.

› Comment obtenir ma Carte ?:

- › Pour les parents qui inscrivent leur(s) enfant (s) à l'école pendant la campagne d'inscription (janvier-février), la carte vous sera adressée par courrier à votre domicile dans le courant du mois d'août 2019.
- › Pour les parents qui inscrivent leur (s) enfant(s) en cours d'année, la carte vous sera remise par le service Prest'O.

Cette carte suivra votre (vos) enfant(s) durant toute sa scolarité dans les écoles publiques de Montpellier

› Comment réserver ?:

Les réservations s'effectuent toujours durant les 15 jours précédant les vacances scolaires:

- › **par internet**: avec les identifiant et mot de passe qui vous seront communiqués avec l'envoi de la carte de votre (vos) enfant(s) dans le courant du mois d'août 2019.
- › auprès du **Responsable de l'Accueil Périscolaire de l'école (RALAE)**,
- › au service **Prest'O** ou dans l'une des **4 mairies de proximité**.

A savoir: pour plus de facilité pour vous, vous avez la possibilité de réserver sur toute l'année scolaire et également de faire des modifications à chaque période de réservation (soit les 15 jours précédant les vacances scolaires).

› Pièces à fournir pour la mise à jour des tarifs:

- › une **pièce d'identité** du responsable légal,
- › une **attestation CAF** et l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 des membres du foyer
- › le **livret de famille**,
- › un **justificatif de domicile** du demandeur.

A savoir: Ma carte reste la propriété de la Ville de Montpellier. La première carte est remise gracieusement. En cas de perte ou de casse, elle sera remplacée et facturée 10€.



INFOS PRATIQUES

OÙ INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE?

Service Prest'O Hôtel de Ville

1, place Georges Frêche
04 34 88 78 98

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
le jeudi de 10h à 19h

Mairie de proximité Mosson

111, place de Tipasa
04 34 88 77 00

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Mairie de proximité François Villon

55, rue des Araucarias
04 34 88 77 01

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Mairie de proximité Tastavin

118, allée Maurice Bonafos
04 34 88 77 02

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Mairie de proximité Aubes – Pompignane

35, rue André Malraux
04 34 88 77 030

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



**Les prestations sont interrompues
15 min avant l'heure de fermeture.**

RENDEZ-VOUS SUR

www.parents.montpellier.fr

En un clic, retrouvez tous les renseignements utiles concernant les modes de garde des tout-petits, les inscriptions scolaires, les menus des restaurants scolaires, les centres de loisirs et toutes les actus !



MAIRIE DE MONTPELLIER

Direction de l'Éducation
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

